

Les 20 ans du CRADI : une soirée dont on se souviendra!



À part entière :
pour un véritable exercice
du droit à l'égalité



Note de la rédaction

L'automne n'a pas été de tout repos : les dossiers, la grippe A H1N1, la vaccination, la préparation de la soirée du 23 octobre dont vous avez dit beaucoup de bien. Vivement quelques jours de vacances pour tout le monde.

Nous vous invitons à lire la présentation d'À part entière de l'OPHO, les commentaires d'un membre du conseil d'administration du CRADI à propos du rapport du Protecteur du citoyen sur les services aux enfants ayant un trouble envahissant du développement, le retour sur la soirée du 23 octobre; il en sera aussi question dans le numéro spécial consacré au 20e du CRADI qui sortira cet hiver. Ne manquez pas les nouvelles communautaires et artistiques. Nous aurions voulu parler du show Accès cible de PHAS au Lion d'Or le 2 décembre, mais trop tard pour l'annoncer et trop tôt pour en montrer des photos. Heureusement, nous avons d'autres moyens de vous inviter à ce spectacle.

Le prochain numéro régulier sortira au mois de mai et l'un des thèmes en sera le consentement aux soins. Nous vous souhaitons un joyeux temps des fêtes.



Coordination : *Hélène Morin*

Mise en page : *Jean Lepage*

Collaboration :

*Julie Cadieux, Thérèse Colin,
Sylvie Raymond*

La reproduction de ce bulletin est encouragée à condition d'en citer la source.



Comité régional des associations
pour la déficience intellectuelle

CRADI
5095, 9^e avenue, #103
Montréal, Québec
H1Y 2J3
Tél. : (514) 255-8111
Télec. : (514) 255-3444
cradi@cradi.com
www.cradi.com

Décembre 2009

■ Gros plan sur l'accès aux services

L'Agence adopte son plan d'action en DI-TED	p. 3
Un temps de réflexion pour le mouvement PHAS	p. 4
Les rencontres politiques de PHAS	p. 5

■ Dossiers régionaux

Transportons-nous au RUTA	p. 6
Troisième départ pour la table justice	p. 7
Transition école vie active : étape charnière	p. 8
Sur le plan régional en bref	p. 9
L'intégration en service de garde	p. 10

■ Projet et expérimentation

Projet Liens	p. 7
--------------------	------

■ Scène municipale

Partenariat CRADI - Ville de Montréal	p. 11
---	-------

■ Dossiers provinciaux

À part entière	p. 12
Le travail, les personnes handicapées et le CAMO	p. 14
Protecteur du citoyen : rapport sur les services en TED	p. 15
Sur le plan provincial en bref	p. 16
Lutte à la pauvreté	p. 16

■ Événements

2009-2010 : événements et productions	p. 17
---	-------

■ Les 20 ans du CRADI

Une soirée dont on se souviendra!	p. 18
---	-------

■ Milieu associatif

Quelle responsabilité pour le milieu communautaire ?	p. 20
Nouvelles communautaires	p. 20
Dynamisme des organismes communautaires	p. 21
Toute une année au RIOCM	p. 22
La relève dans le milieu associatif	p. 23

■ <i>Lu, vu, entendu...</i>	p. 22
-----------------------------------	-------

■ <i>Scène artistique</i>	p. 24
---------------------------------	-------

L'Agence adopte son plan d'action en DI-TED

PAR HÉLÈNE MORIN

Le conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a adopté, en juin dernier, le **Plan d'action montréalais 2009-2012 pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement**, plan qui résultait des travaux du comité aviseur de l'Agence sur les services à ces personnes. Il s'agit d'un premier plan de cette envergure pour les personnes que nous représentons.

En effet, jamais auparavant, un plan en santé et services sociaux n'avait été produit pour le secteur DITED à Montréal; ce secteur avait sûrement besoin qu'on s'y attarde à cause des listes d'attente qui ne cessaient de grossir depuis la fin des années quatre-vingt-dix et aussi parce que le secteur TED est doté d'un programme provincial depuis seulement 2003.

Principes de base

Le Plan d'action s'arrime bien entendu à la réforme de la santé et des services sociaux et au Plan d'accès du MSSS. Le Plan est donc basé sur les principes d'approche populationnelle et de hiérarchisation des services; précision est faite sur les services de première et deuxième lignes (généraux et spécifiques ainsi que spécialisés) qui sont offerts les uns par les CSSS et les autres par les CRDITED. (Il serait trop long de nommer ces services, nous vous invitons à consulter le document de l'Agence pour en savoir plus; toutefois nous soulignons que c'est dans cette répartition de services qu'il faudra être vigilants.)

L'approche populationnelle confie la responsabilité du bien-être d'une population d'un territoire donné, au CSSS de ce territoire et de son côté, celui-ci, doit orienter les personnes vers les ressources (disponibles) appropriées selon l'évaluation de leurs besoins.

Les priorités du plan

Le plan d'action définit sept priorités :

- Le développement de services de 1^{re} ligne pour les 0-5 ans présentant un retard de développement;

- La mise en place d'un système intégré de gestion de l'accès aux services;
- La désignation d'un intervenant-pivot ou de référence, dès la première demande de services au CSSS;
- Le rehaussement du budget de stimulation précoce en CRDITED pour la clientèle ayant une DI;
- L'amélioration de l'offre de services aux personnes vivant une situation de crise ou ayant un trouble grave du comportement;
- L'amélioration du partenariat entre les CSSS, les CRDITED, les CRDP, les CHSGS, les services de garde éducatifs et le réseau scolaire;
- L'amélioration de l'offre de services aux adolescents et aux adultes ayant un TED - sans DI associée.

Planification de services autour d'actions spécifiques

Le plan d'action propose une planification des services autour de cinq actions spécifiques :

- Gestion de l'accès : améliorer l'accès aux services, aux évaluations diagnostiques, à un intervenant-pivot, au programme de subvention pour le soutien aux familles et ce, dans le respect du Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience;
- Offre de service aux enfants de 0 à 5 ans : programme d'intervention précoce dans les 12 CSSS, offre de services intégrée CSSS, CRDITED, CRDP et CHSGS, transition vers l'entrée scolaire;
- Offre de services aux jeunes, aux adolescents et aux adultes : améliorer cette offre pour ceux qui ont un trouble grave du comportement ou qui se retrouvent en situation de crise, favoriser la transition entre l'école primaire et secondaire et entre l'école et la vie active, élargir la gamme de services résidentiels, favoriser l'accès au transport en commun et la collaboration intersectorielle dans l'offre de services socioprofessionnels;
- Mécanismes d'arrimage et de collaboration : réaliser les projets cliniques, poursuivre la discussion pour trouver les meilleures solutions d'arrimage entre les CRDITED et les CSSS, soutenir le parta-

ge de l'expertise entre partenaires, considérer le Service de police de la Ville de Montréal comme un des acteurs dans la prestation de services intégrés;

- Mécanisme d'évaluation : mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action 2009-2012.

Financement

Lors de sa dernière séance, le 3 novembre, le conseil d'administration de l'Agence a adopté une répartition du budget alloué par le MSSS en lien avec son plan d'action et les priorités de ce plan. Notons que l'Agence a reçu du MSSS un budget (de développement) de 910 427 \$ (base annuelle : 2 731 282 \$) pour le secteur DI-TED (il s'agit de la portion des 35 millions de dollars accordés par le MSSS au secteur «personne handicapée» pour l'ensemble du Québec)

Grandes lignes de ce budget : (*Note : ann. veut dire base annuelle*)

En CSSS

- 160 000 \$ (ann. : 480 000 \$) pour les services (guichet d'accès et de gestion des listes d'attente dans les délais prescrits) et le développement du rôle d'intervenant-pivot-réseau;
- 173 333 \$ (ann. : 520 000 \$) pour l'approche multidisciplinaire intégrée en stimulation pour les enfants de 0-5 ans ayant un retard de développement.

En CRDITED

- 213 333 \$ (ann. : 640 000 \$) pour diminuer les listes d'attente;
- 209 747 \$ (ann. : 629 241 \$) pour améliorer l'accès dans les délais prescrits selon les niveaux de priorité (urgent, élevé et modéré) du MSSS, en diminuant les listes d'attente.

Services communautaires

- 154 014 \$ (ann. : 462 041 \$) pour consolider le financement des organismes communautaires et leur capacité d'action en lien avec le plan d'accès par un rehaussement à la mission globale.

Un temps de réflexion pour le Mouvement PHAS

PAR AUDE EXERTIER, COORDONNATRICE DU MOUVEMENT PHAS

Le deuxième forum du Mouvement PHAS s'est tenu le 5 juin 2009 à Drummondville. Il a rassemblé près de 100 personnes, de 10 régions différentes, concernées par l'accès aux services sociaux et de santé des personnes handicapées et de leur famille.

Le 1^{er} forum, en mai 2006, nous avait permis de dresser un état de situation en ce qui a trait à l'attente de services en santé et services sociaux. À cette époque, la moyenne de l'attente se situait entre 3 mois et 2 ans pour l'obtention d'un premier service. Le paysage s'est considérablement transformé depuis la tenue du dernier forum. En effet, la réforme des services de santé et des services sociaux est en cours. Elle se base sur une approche populationnelle et sur la hiérarchisation des services et entraîne de nouveaux problèmes qui touchent directement les personnes handicapées et leur famille.

Les éléments marquants du Forum

La réorganisation du réseau

Malgré les efforts ministériels, il reste encore beaucoup de choses à clarifier quant à cette réorganisation. Par exemple, le rôle des différents acteurs est loin d'être clair et uniforme partout. Toutefois, nous constatons une diminution des listes d'attente en déficience physique. Cette diminution est majeure dans certaines régions, mais la situation varie beaucoup d'une région à l'autre. Nous notons des efforts continus, l'émergence de quelques projets pilotes intéressants qui permettent de diminuer le temps d'attente d'un premier service.

Le nouveau plan d'accès aux services implanté par le MSSS est un projet novateur qui en est encore à ses débuts. Il y a donc beaucoup d'améliorations à y apporter. Les *projets cliniques et organisationnels* (au

centre de la réorganisation du réseau la santé et des services sociaux entamée en 2003) progressent dans leur mise en œuvre mais plusieurs changements prévus se font toujours attendre.

L'organisation des services comporte plusieurs lacunes et incohérences. Notons par exemple :

- le délai d'attente en lien avec l'obtention d'un diagnostic (première ligne) qui provoque un délai dans l'obtention de services (deuxième ligne).
- la compréhension du mandat et du rôle de certains éléments-clés, tels que les intervenants-pivots, qui varie beaucoup d'une région à l'autre.

Délais d'attente

Le Ministère affirme qu'une diminution des délais d'attente commence à être constatée (CSSS, CRDP, CRDI), mais qu'ils sont encore loin des objectifs.

Malheureusement, nous ne pouvons que constater que l'attente de services est encore bien réelle pour les familles et les personnes handicapées. À titre d'exemple, d'après les statistiques compilées par l'OPHQ pour les années 2004 à 2008, nous observons, chez la clientèle ayant une déficience physique (langage, motrice et visuelle), une diminution du nombre de personnes sur la liste d'attente d'un premier service en réadaptation. Toutefois, chez la clientèle en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement, c'est une augmentation de la liste d'attente et du délai d'attente que nous observons : **le nombre**

de personnes en attente en DI-TED est passé de 709 à 1662 depuis 2006.

Nous observons une augmentation globale du nombre de personnes qui ont besoin de

services de soutien. Ainsi, même si plus de personnes ont accès à des services, il n'y en a pas nécessairement moins qui sont encore sur la liste d'attente.

Malgré tous les changements dans le réseau de la santé, nous continuons à noter majoritairement une augmentation des listes d'attentes. Même lorsque ces listes diminuent, que signifie cette baisse si elle est basée sur l'attente d'un premier service, et que l'attente des services suivants peut s'étirer, parfois en termes d'années?

Sur une note positive...

Des projets inspirants voient le jour, des initiatives novatrices qui s'attardent à repenser une façon de faire rendue inefficace et à rebâtir des bases plus adaptées aux besoins de la clientèle et aux ressources disponibles. Le projet Apollo développé par le *Centre de réadaptation Estrie*, en est un bon exemple. Il a mené à une réorganisation complète des services de réadaptation pédiatrique en déficience physique, permettant une augmentation de 30% de la clientèle recevant des services pour une augmentation de seulement 5% de ressources humaines, et ce, tout en maintenant une bonne perception de qualité chez les parents et les intervenants.

Le CSSS Dorval – Lachine a retenu deux cibles pour l'élaboration du projet clinique qui sont d'améliorer le soutien offert aux parents et aux familles en développant davantage le rôle de guichet d'accès en première ligne et en actualisant le rôle de l'intervenant-pivot et d'augmenter l'expertise des intervenants du réseau et d'améliorer, lorsque nécessaire, la collaboration et la concertation fondées sur une approche multimodale.

Les présentations complètes de l'OPHQ, du MSSS, du Centre de réadaptation Estrie (projet Apollo) ainsi que celle du CSSS Dorval – Lachine (programme DI-TED) sont disponibles sur le site du Mouvement PHAS : www.mouvementphas.org

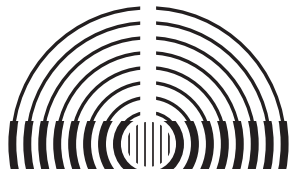


Les rencontres du Mouvement PHAS

PAR AUDE EXERTIER

Rencontre avec l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Le 2 juillet dernier, PHAS a rencontré la présidente de l'Ordre des orthophonistes du Québec, madame Caouette, ainsi que madame Giroux, conseillère aux af-



Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

fares professionnelles. Cette rencontre se faisait dans le cadre du dossier sur la pénurie en ressources humaines. Il nous a été expliqué que cette profession étant nouvelle, elle est encore en pleine évolution d'où l'importance de la communication, du réseautage et du partage d'expertise pour cet ordre professionnel.

Mais ce qui est ressorti de plus flagrant de cette rencontre est que ce n'est pas tant le manque de ressources humaines qui est en cause chez les orthophonistes, mais plutôt la façon de gérer les ressources humaines.

Rencontre avec l'AQESSS

Le 9 septembre, le comité politique de PHAS a rencontré, pour la deuxième



fois, Mme Ginette Leblanc, directrice de l'organisation des services et de la qualité de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS). La délégation de PHAS a ainsi pu approfondir les thèmes déjà abordés lors de la 1^{ère} rencontre. Il

a notamment été question de la difficulté de la mise en place des projets cliniques, du manque de ressources en 1^{ère} ligne, surtout en DI, de la question du socioprofessionnel, pour laquelle Mme Leblanc s'est engagée à faire remonter l'information au Ministère.

L'AQESSS veut également mettre en place des plans de communication plus clairs pour un meilleur accès à l'information des usagers (au plan provincial, puis régional).

Enfin l'AQESSS projette d'organiser une rencontre conjointe entre PHAS, l'Association des établissements en réadaptation physique du Québec (AERDPO) et la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (FQCRDITED).

Une autre rencontre est prévue au début de l'année 2010.

Rencontre avec Amir Khadir

Malgré une rencontre assez brève, M. Khadir, député de Mercier, s'est montré réceptif à nos préoccupations. Nous avons ainsi pu lui expliquer les grandes lignes du Plan d'accès, les quatre grands thèmes travaillés par PHAS (réorganisation des services, budgets alloués, accès à l'information et pénurie de ressources professionnelles), le problème des listes d'attente, du maintien à domicile, le transfert de clientèles vers les CSSS (surtout en DI-TED) et l'absence de panier de services clairs que doivent offrir les CSSS.

M. Khadir s'est engagé à faire en sorte que nous puissions rencontrer la ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Thériault, pour discuter avec elle de la mise en place du Plan d'accès et il pourrait aussi faire une intervention à l'Assemblée nationale, le 3 décembre prochain, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.



Transportons-nous au RUTA

PAR VALÉRIE LAROUCHE, RUTA, ET JULIE CADIEUX, CRADI

Le RUTA et le réseau régulier

Cet automne, le RUTA a souligné la mise en fonction des ascenseurs des stations Berri UQAM et Lionel-Groulx et la mise en service des autobus à rampe flip avant (déteçtabilité de la porte par les personnes



ayant une déficience visuelle et accessibilité des boutons de demande d'arrêt pour les personnes ayant une aide à la mobilité et une limitation de la mobilité des membres supérieurs). Nous sommes de la ville ayant le réseau régulier de transport le plus accessible et nous pouvons en être fiers!

Le RUTA participe à divers tests terrains qui concernent l'amélioration des autobus à rampe flip avant et le développement du système RSE (système info voyageur en temps réel de l'état du réseau de transport) en vue d'une implantation à la fin de 2010.

Le RUTA et le transport adapté

Le RUTA a participé à deux colloques traitant du transport adapté, cet automne. Les rencontres avec Mme France Dompierre, directrice du transport terrestre des personnes et de Mme Julie Boulay, ministre du transport, se veulent rassurantes et nous rendent confiants pour l'avenir. En attendant, nous participons à l'élaboration de nombreux projets tels que l'implantation de la carte OPUS et du système de réservation en ligne SIRTÀ pour l'ensemble de la

clientèle, dès la fin décembre 2009. Les usagers recevront leur mot de passe et les consignes d'utilisation au cours des prochaines semaines.

Les sous-comités de la Table transport reprennent tranquillement leurs activités, notamment en ce qui concerne les annulations lors des tempêtes de neige et la formation des chauffeurs de taxi.

Nous travaillons intensivement à l'amélioration du service pour les déplacements métropolitains : les avancées seront palpables dès janvier 2010! En effet, le nouveau programme « intégration des services », qui est un programme de financement des AOT (agences organisatrices de transport) pour le transport métropolitain, entrera en vigueur en janvier 2010; mais l'île de Montréal est la seule région désavantagée par le programme (sous financement) comparativement à nos voisins des couronnes nord et sud et ce, quoique nous ayons le plus haut taux de refus. C'est un dossier à suivre!

Des inspecteurs au transport adapté

Dès janvier 2010, les clients du transport adapté rencontreront des inspecteurs lors de leurs déplacements en minibus et en taxi. Les inspecteurs, en uniforme, vérifieront si les clients ont payé leur passage, tout comme cela se fait dans le réseau régulier. Si vous avez une carte Opus, l'inspecteur la vérifiera à l'aide d'un lecteur de carte. Votre carte Opus doit être chargée d'un titre mensuel ou hebdomadaire valide. Si vous payez en argent, la preuve de paiement est inscrite sur la feuille de route du chauffeur. Il est important de mentionner que pour les clients qui voyagent sans payer, des amendes de 100\$ à 500\$ sont prévues.

En novembre dernier, la STM a fait parvenir à tous les clients une lettre les informant de la présence d'inspecteurs au transport adapté. Ces inspecteurs ont d'ailleurs commencé à rencontrer des clients à l'embarquement ou au débarquement des minibus et des taxis. Des affiches ont aussi été placées dans les minibus.



Les inspecteurs du transport adapté, Martin Marentette et Réginald Michaud.

Troisième départ pour la table justice de Montréal

PAR THÉRÈSE COLIN

La table de concertation justice est née en 2003 sous le leadership de l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle grâce à l'impulsion de l'AQIS qui, de son côté, semait la graine de ce qui est devenu plus tard la table provinciale Justice-déficience intellectuelle.

C'est de cette époque que date l'énoncé de mission de la Table, ainsi que son premier nom. L'objectif était de favoriser les mesures d'accueil et de traitement dans le système judiciaire et pénal afin que les personnes présentant une déficience intellectuelle et leurs proches puissent exercer, en toute équité, leurs droits et assumer leurs responsabilités comme tout citoyen.

Fin 2004, l'AMDI doit abandonner la coordination de la Table, faute de moyens. Les travaux ne reprendront qu'en octobre 2005 grâce aux Services de réadaptation L'Intégrale qui accepteront de prendre le flambeau. C'est alors que les membres de la Table s'attaquent à un travail d'envergure, celui de rédiger une entente de collaboration entre les membres. Le partenariat était en effet considéré comme l'un des moyens pour parvenir à cette équité et au respect des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle, lors d'un processus de judiciarisation. Quatre groupes de travail se constitueront selon leur réseau d'appartenance, chacun essayant de cerner sa mission et ses responsabilités.

En février 2008, un nouveau départ de la coordination amènera une interruption des travaux jusqu'en avril 2009. Par ailleurs à cette date, l'AQIS mettait fin à 10 ans de leadership dans ce dossier, passant le relais à l'OPHQ qui, du coup, choisissait d'élargir les champs d'intervention à toutes les déficiences, et annonçait la venue future d'un comité interministériel. De leur côté, d'anciens membres de la table, dont le CRADI et le service de recherche des centres de réadaptation, Gabrielle-Major, Lisette-Dupras et CROM, tâchèrent de ressusciter une troisième fois la table de Montréal.

Une coordination tricéphale s'est mise en place dès juin 2009, constituée de l'OPHQ, du centre de réadaptation l'Intégrale et des services correctionnels du Québec. Le cap vers la rédaction de l'entente de collaboration est maintenu, car, plus que jamais, les membres veulent aboutir à un résultat concret, qui sera également le démarrage des étapes ultérieures.

Deux changements d'importance ont été faits. Tout d'abord, le champ de compétence s'est étendu pour s'intéresser aussi aux personnes ayant un trouble envahissant du développement en plus de celles ayant une

déficience intellectuelle. En outre, la table a changé légèrement son nom pour s'appeler désormais : Table de concertation pour un traitement juste et équitable des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement au sein du système de justice pénale de la région de Montréal (dont l'abrégié est « table justice »!).

Au cours des prochains mois, les travaux devraient prendre leur rythme de croisière et j'espère avoir le plaisir de vous en parler dans le prochain numéro.

PROJET ET EXPÉRIMENTATION

■ PROJET ET EXPÉRIMENTATION

Projet Liens

PAR JULIE CADIEUX

Depuis la mi-octobre, le comité des partenaires du Projet Liens a l'heureux plaisir de travailler avec la nouvelle coordination du projet, M. Pierre-Paul Martin. Monsieur Martin détient à la fois une solide expérience dans la défense des droits de la personne et dans le domaine de l'environnement. Nous lui souhaitons donc la plus cordiale des bienvenues!

Avec l'arrivée du nouveau coordonnateur, les activités prévues au plan d'action 2009-2010 battent leur plein! Les 2 et 3 novembre derniers, le comité des partenaires du projet s'est réuni afin d'approfondir sa réflexion sur le concept d'accessibilité universelle et sur celui d'émissaire et du réseau d'action concerté d'émissaires. Le comité poursuivra cette réflexion au mois de janvier 2010 et statuera sur des propositions à soumettre, par la suite, aux organismes de base.

Les organismes de base seront donc conviés, le 10 février 2010, à une ren-

contre pour poursuivre la réflexion collective sur le réseau des émissaires et sur le concept d'accessibilité universelle. Une invitation officielle parviendra aux personnes concernées au moment venu, mais rien n'empêche déjà de réserver cette date à votre agenda!

D'ici là, les habitués du Projet Liens auront été invités à participer à une journée de formation en décembre. Dans le cadre de cette journée, les participants auront eu l'occasion de suivre une formation sur le perfectionnement de leur prise de parole et de travailler à la préparation d'une présentation publique.

Pour ceux et celles qui sont impatients de participer pour une première fois aux activités du Projet Liens, le 17 mars 2010 sera consacré à une journée de formation pour une nouvelle cohorte! Vous aurez plus d'informations dans les semaines à venir.

La transition école vie active : une étape charnière pour les jeunes

PAR HÉLÈNE MORIN

La table emploi de Montréal s'est donné l'objectif de faire avancer le dossier de la transition de l'école à la vie active (TÉVA). En décembre 2008, les membres de la Table intéressés par ce dossier rejoignaient donc le comité aviseur *jeunes handicapés* d'Engagement jeunesse afin d'élaborer un plan d'action TÉVA pour la région de Montréal.

Ce nouveau comité a tenu plusieurs réunions depuis le mois de décembre 2008 et a produit un plan d'action endossé par une instance d'Engagement jeunesse formée des directeurs régionaux du MELS, du MESS, de l'Agence de santé de Montréal, de l'OPHQ, des ministères Immigration et Communautés culturelles, Affaires municipales et régionales, du Conseil régional des élus (CRÉ), de la Ville de Montréal et de Carrefour Jeunesse Emploi.

Définition

Ce plan d'action vise l'implantation de la planification de la TÉVA dans la région de Montréal. Cette planification se définit comme « un ensemble coordonné et planifié d'activités axées sur l'accompagnement de l'élève dans la réalisation de ses projets lorsqu'il aura quitté l'école, principalement en regard de son intégration socioprofessionnelle, de la transformation de son réseau social, de ses loisirs, de sa participation à la communauté et, dans certains cas, de la poursuite de ses activités éducatives. Elle s'inscrit dans le plan d'intervention et le plan de services de l'élève en plus de nécessiter la mobilisation de plusieurs partenaires ». ¹

Orientations et objectifs

Le plan d'action vise à mettre en place les conditions d'une généralisation de la prati-

que de TÉVA et se définit autour de quatre orientations et d'objectifs qui y sont associés:

- Mettre en place les conditions de réussite de la planification de la TÉVA, ce qui implique de faciliter le développement de

Le comité propose également des actions ou moyens à entreprendre pour implanter la pratique de TÉVA.

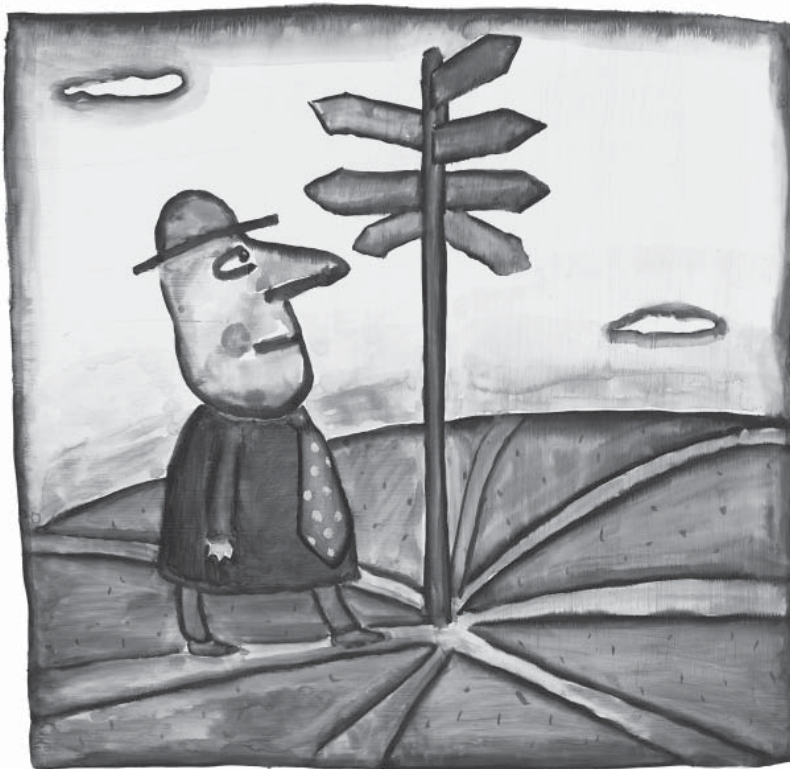
Soulignons que le comité TÉVA est composé de représentants des commissions scolaires de l'île de Montréal,

de la direction régionale du MELS, de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, de la direction régionale d'Emploi-Québec, d'un CRDITED, d'un CRDP, d'un CSSS, des deux regroupements d'organismes de promotion, d'un service spécialisé de main-d'œuvre et de Sphère-Québec ainsi que de l'OPHQ (Montréal) et d'Engagement jeunesse.

Plusieurs documents majeurs témoignent de l'importance de la TÉVA comme la nouvelle politique d'ensemble **À part entière**, la **Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées** (MESS),

le **Cadre de référence pour l'établissement des plans d'intervention** (MELS) et l'**Engagement jeunesse** (Secrétariat à la jeunesse), etc.

Depuis dix ans, des projets TÉVA ont été réalisés dont certains à Montréal (PIC, Continuum Plus), il y a probablement unanimité à dire qu'il faut maintenant dépasser les initiatives individuelles et généraliser cette pratique en s'inspirant des réussites.



projets et de soutenir les intervenants des différents réseaux dans la mise en œuvre de la planification de la TÉVA;

- Soutenir le projet d'insertion socioprofessionnelle des jeunes handicapés, ce qui nécessite de mieux adapter les services d'orientation scolaire et professionnelle aux besoins des jeunes handicapés / de faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes handicapés;
- Soutenir le projet de participation et d'insertion sociale des jeunes handicapés; ce qui implique de développer le réseau social des jeunes handicapés;
- Soutenir le projet éducatif des jeunes handicapés, et pour ce faire, augmenter leur qualification.

¹ OPHQ, La transition de l'école à la vie active, « Rapport du comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec », juillet 2003

Sur le plan régional, en bref

Stimulation précoce

(T.C.) Les travaux produits au cours de la dernière année ont permis au CRADI d'adopter et publier une position du milieu associatif montréalais en déficience intellectuelle sur la stimulation précoce. Cette année sera consacrée à la diffusion de cette position, tout d'abord dans les centres de réadaptation. Des membres du comité se présenteront devant les conseils d'administration des établissements. Pour ce faire, le comité travaille à un document PowerPoint de présentation.

En outre l'assemblée générale a donné à ce comité le mandat d'analyser les projets de stimulation précoce dans les CSSS; le comité voit présentement à se procurer l'information sur les projets déjà en route dont ceux des CSSS Jeanne-Mance, Dorval-La-chine et Ahuntsic-Montréal-Nord.

Accompagnement

(T.C.) L'étude sur les besoins d'accompagnement est dans sa phase finale. Elle devrait être publiée prochainement. De cet écrit se dégagent des pistes qui devraient inspirer le plan d'action de la table de concertation sur l'accompagnement coordonnée par PIMO (Promotion, intervention en milieu ouvert).

On se rappellera aussi que la nouvelle politique « À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité », adoptée par le gouvernement du Québec en juin 2009, fait de l'accompagnement une des 11 priorités. Elle veut, notamment, rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement.

Le document de la table de concertation sur l'accompagnement pourrait donc inspirer l'OPHQ.

Réadaptation

(T.C.) En octobre, nous avons participé à la séance publique d'information du centre Services de réadaptation L'Intégrale. Nous avons donc eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de ce centre de réadaptation et de prendre connaissance de son rapport annuel sous le thème « la spécialisation par la concertation ».

L'Intégrale donne des services à 1 095 usagers par ses programmes résidentiel, socioprofessionnel ainsi que d'adaptation et de soutien, ce dernier compte le plus grand nombre d'usagers. Au 31 mars 2009, il y avait 204 personnes sur la liste d'attente, 152 présentant une déficience intellectuelle et 52, un trouble envahissant du développement.

En décembre 2008, L'Intégrale adoptait son plan d'organisation 2009-2012 qui démontrait sa volonté de se concerter et de s'associer à ses partenaires pour assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services. Le directeur général de L'Intégrale est M. Louis-Marie Marsan, le président du comité des usagers, M. Claude Lambert et celui du CA, M. Joseph-Charles Giguère.

Travail

(H.M.) Table emploi de Montréal : les comités qui travaillent sur les questions de sensibilisation et de promotion ainsi que sur la transition école vie active (TÉVA) sont actifs et en particulier le comité TÉVA mis sur pied il y aura bientôt un an conjointement avec Engagement jeunesse (voir le plan d'action TÉVA, p. 8). De son côté, le comité sur la sensibilisation et la promotion a tenu une réunion en novembre et a décidé de produire une trousse à utiliser dans le cadre d'activités de promotion destinées aux personnes handicapées ainsi qu'un guide d'embauche et d'intégration à l'intention des employeurs.

Au CRADI, un comité vient d'être créé sur la question des services socioprofessionnels des CRDITED; rappelons que le CRADI a remis le dossier travail dans ses priorités lors de son AGA du mois de juin étant donné les changements dans ce secteur, un secteur dont on se demande s'il n'est pas en voie de disparition. Nous craignons en effet que des manœuvres soient effectuées pour que les organismes communautaires qui reçoivent des personnes des CRDITED ne soient plus subventionnés pour offrir leurs services; ces organismes devront montrer qu'ils donnent des services socioprofessionnels et non des services de loisir pour avoir une entente de services. Les travaux du CAMO arrivent à point (voir p. 14).

Communications

(H.M.) Le CRADI est en voie de regrouper des personnes intéressées par les communications (entendre communications avec les membres, avec les partenaires et avec les médias). Ce groupe réfléchira sur des façons de travailler pour faire des interventions communes, lors d'événements comme la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, au mois de mars, la Semaine québécoise des personnes handicapées, au mois de juin, ou lors de la sortie d'une politique ou d'un budget. Le groupe verra aussi



à aller chercher les outils dont il a besoin en termes de formation ou encore à créer des liens avec des instances communautaires ou professionnelles. Avis aux personnes intéressées. Une rencontre aura lieu sous peu.

Assurances collectives

(H.M.) Plusieurs membres du CRADI souhaitent discuter d'assurances collectives devant les coûts grimpants de cet avantage social. Depuis le début des années 2000, les employéEs des groupes (dont la permanence du CRADI) ont une assurance collective. C'est bien pratique mais ça coûte de plus en plus cher. Depuis les débuts, nous avons fait affaire avec trois compagnies : les promesses sont belles mais les coûts grimpent rapidement et un peu trop à notre goût.

Si vous lisez cette note et que vous avez une idée de génie, téléphonez à Hélène Morin au CRADI, 514-255-8111.

L'intégration en service de garde des enfants ayant une déficience

PAR THÉRÈSE COLIN

La table de concertation pour l'intégration en service de garde a repris le collier à l'automne avec une belle participation des différents partenaires.

En effet, les centres de réadaptation assurent maintenant une présence plus assidue, les services de garde sont là, tant le CPE que les bureaux coordonnateurs; le regroupement des CPE de l'île de Montréal déléguera quelqu'un de sa permanence. Le milieu associatif tient le coup, avec une représentation en déficience motrice, auditive et intellectuelle, le milieu scolaire est présent ainsi que les milieux de formation et finalement, le bureau régional du ministère de la Famille et des Aînés. L'OPHQ assume vaillamment la coordination.

Au cours des dernières rencontres, les membres de la Table ont entre autres échangé sur les résultats de **l'évaluation de l'allocation pour l'intégration des enfants handicapés**. En effet, on apprenait que les deux tiers des enfants ayant bénéficié de l'allocation sont des garçons; on attribue cette surreprésentation à l'augmentation des enfants TED où les garçons sont plus fortement représentés. Les deux tiers des enfants concernés ont plus d'une déficience. Les difficultés langagières sont au premier plan avec 74% des demandes d'allocation. Les services de garde interrogés accueillent en moyenne 2,1 enfants handicapés en 2004-2005 (année de l'étude). Les personnes interrogées (parents et personnel) indiquent que la principale difficulté rencontrée réside dans le temps d'attente pour obtenir la confirmation de la déficience, nécessaire pour l'attribution de la subvention. Pourtant, en théorie, les services de garde n'ont pas à attendre le diagnostic avant d'être éligibles à la

subvention. D'autres difficultés s'ajoutent comme le manque de ressources financières, la non reconnaissance de la déficience par les parents et le fait que la situation de l'enfant dépasse les capacités du personnel du service de garde.

Les membres de la Table ont aussi eu un aperçu des travaux du comité de Montréal **sur la mesure exceptionnelle** qui s'est réuni à trois reprises pour partager la première moitié de l'enveloppe destinée à la région. Le comité reçoit de plus en plus de demandes. Ainsi pour la première moitié de l'année, il a reçu 32 demandes dont 22 nouvelles et 10 renouvellements. Vingt-six demandes ont été acceptées pour un montant de 90 667 \$. Le budget total pour la région de Montréal est de 182 153 \$. Déjà 45 demandes ont été déposées pour la deuxième tranche d'attribution.

En outre, les membres ont échangé sur **le rapport du Protecteur du citoyen sur les services gouvernementaux desti-**

nés aux enfants présentant un trouble envahissant du développement. Tous partageaient chaudement les recommandations du Protecteur du citoyen. En fait plusieurs des membres travaillent déjà à favoriser les arrimages entre les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde, ainsi que le préconise le rapport.

Finalement, la table de concertation a fait une **révision de son plan de travail**. Les axes forts des travaux à venir concernent le soutien au dépistage dans les services de garde, le soutien à l'intégration, la concertation et le partenariat, les services de garde en milieu scolaire, les positions de la Table sur les responsabilités respectives des divers partenaires de l'intégration, notamment au regard des services de garde et des centres de réadaptation. Des activités viendront préciser ces axes de travail. Du pain sur la planche pour les prochains mois !



Partenariat CRADI - Ville de Montréal

PAR JULIE CADIEUX, CHARGÉE DE PROJETS, CRADI

Des élections municipales universellement accessibles!

La collaboration entre le milieu associatif (CRADI, ROPMM, Ex Aequo) et le Service du greffe de la Ville de Montréal, a permis de rendre universellement accessibles les communications reliées aux élections municipales du 1^{er} novembre dernier.

Le Manuel de l'électeur distribué à l'ensemble de la population a été disponible en médias substitués incluant bien sûr une version en langage simplifié. De nombreux exemplaires de ce document ont été distribués à plusieurs organismes membres du CRADI. Tous les citoyens ont donc eu accès à la même information et ce, au même moment. Ce précieux partenariat exprime une volonté de la Ville de Montréal d'offrir à l'ensemble de ses citoyens les moyens qui favorisent l'exercice de leur participation citoyenne.

Comité des partenaires

Les élections municipales ont eu lieu et le comité des partenaires, composé de Lyse Chartrand, professionnelle attachée à la direction du développement social de la Ville de Montréal, de représentants du ROPMM, du CRADI, d'Altergo, du RAAMM et de Société Logique ainsi que de Marie Turcotte, cheffe de délégation et porte-parole du milieu associatif, veut intensifier son travail de représentation et de sensibilisation auprès des nouveaux élus.

Le comité des partenaires a d'ailleurs rencontré, avant l'élection, les candidats à la mairie, M. Richard Bergeron de Projet Montréal et Mme Louise Harel de Vision Montréal, afin de leur présenter le travail colossal réalisé avec la Ville de Montréal, depuis 2002, sur toute la question de l'accessibilité universelle.

Dans cette même lignée, les membres du comité ont participé le 20 novembre dernier au colloque «*Milieus urbains, politiques municipales et personnes ayant des incapacités*»

du Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH). Le comité y a présenté les projets novateurs visant à améliorer l'accessibilité universelle, tous réalisés en partenariat entre la Ville de Montréal et le milieu associatif montréalais des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Projets en accessibilité universelle

En lien avec le budget de 235 000 \$ accordé par la Ville de Montréal pour des projets en accessibilité universelle, le CRADI a déposé un projet intitulé *Pour des com-*

munica- jets, de nouveaux partenariats. Il se scinde en plusieurs volets où s'inscrit entre autres notre travail d'adaptation de documents en provenance du Service du greffe, du Service de l'ombudsman et de Chantier sur la démocratie. Dans le cadre des travaux de simplification effectués en partenariat avec Chantier sur la démocratie, des copies du document **Guide pratique à l'intention des citoyens pour la consultation publique** adapté en langage simplifié sont disponibles au CRADI, téléphonez à Julie Cadieux au 514-255-8111.

Guide pratique pour aider les citoyennes et les citoyens à participer à une consultation publique

S'informer
Poser des questions
Donner son opinion



Montréal

© Adaptation en texte simplifié
Simplicom

Cette adaptation terminée, nous réalisons présentement avec ce même partenaire, l'adaptation en langage simplifié de la *Charte montréalaise*. Nous poursuivons aussi les travaux concernant l'adaptation de certaines sections du site internet de la culture en partenariat avec le Service de la direction du développement culturel et nous nous préparons à entreprendre le même travail avec la Direction des grands parcs.

De plus, cette année, nous amorçons avec le Groupe Défi Apprentissage (GDA) une revue de littérature concernant ce qui est fait en matière d'accessibilité des personnes ayant une déficience intellectuelle à la signalisation.

Le CRADI travaille toujours aussi activement au sein de deux comités pilotés par le ROPMM. Le comité des communications municipales s'affère actuellement à définir ce qu'est une communication universellement accessible et les stratégies à adopter afin de promouvoir un plus grand accès à l'information. Quant au comité de suivi concernant la mise en œuvre du plan de transport dont la Ville de Montréal s'est dotée, il travaille à une offre de formations. Ces formations permettront de sensibiliser les différents acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des divers chantiers sur le concept d'accessibilité universelle.

munications et des services municipaux accessibles aux personnes qui ont des difficultés de lecture ou des limitations intellectuelles.

Ce grand projet permet à la fois de poursuivre le développement des savoir-faire nécessaires à l'adaptation des documents par la continuité des travaux amorcés en 2008 et de commencer de nouveaux pro-

À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité

PAR MICHAEL WATKINS, OPHQ

Le Québec a connu d'importants progrès en matière d'intégration sociale des personnes handicapées au cours des 30 dernières années, grâce, entre autres, à des instruments tels que la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et la politique d'ensemble À part... égale, dont les orientations adoptées par le Conseil des ministres guidaient l'action gouvernementale depuis 1985.

Toute société en évolution doit, à un moment ou l'autre, se donner les moyens de faire le point sur sa situation et procéder aux ajustements qui lui permettront de profiter d'une nouvelle impulsion. Ce fut le cas, le 15 décembre 2004, lorsque l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, avec la volonté de responsabiliser davantage l'ensemble des acteurs publics et privés.

Cette loi confiait notamment à l'Office des personnes handicapées du Québec la responsabilité explicite d'actualiser la politique d'ensemble À part... égale au plus tard le 17 décembre 2007. À cette fin, l'Office a mené, au cours de 2006 et 2007, une vaste opération de recherche, de concertation et de consultation, aux plans national et régional, qui a mené au dépôt, au ministre responsable de l'application de la Loi, de la proposition de politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité. Au terme du processus décisionnel, le Conseil des ministres adoptait finalement, le 4 juin 2009, la première politique gouvernementale intersectorielle destinée à favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de se doter d'une nouvelle politique à l'égard des personnes handicapées? Selon les plus récentes données disponibles, le Québec compterait quelque 760 000 per-

sonnes ayant des incapacités, soit 10 % de sa population totale. Et la proportion augmente avec l'âge. Elle passerait de 7 % chez les 15 à 64 ans à 28 % chez



les 65 ans et plus. Chez les 15 ans et plus, les femmes handicapées seraient, en proportion, plus nombreuses que les hommes handicapés, et cette différence s'accentuerait avec l'âge.

Pour un grand nombre de personnes handicapées, la participation sociale représente, encore aujourd'hui, ni plus ni moins qu'un défi quotidien. Les personnes handicapées constituent toujours une population globalement en situation de pauvreté, moins scolarisée et moins présente sur le marché du travail, en moins bonne santé et plus isolée socialement. Ces conditions socioéconomiques défavorables ont une incidence certaine sur leur participation sociale, démontrant jusqu'à quel point ces facteurs peuvent interagir entre eux. Bien que des progrès aient été constatés au cours des dernières années, des retards subsistent toujours, et des écarts substantiels persistent entre les personnes handicapées et le reste de la population en matière de participation dans toutes les sphères d'activité.

Autre facteur d'importance, le Québec investit actuellement dans plus de 200 mesures destinées spécifiquement aux personnes handicapées et à leur famille. Bien que ces investissements soient majeurs, des disparités dans l'accès, le financement et la complémentarité de ces mesures en réduisent l'optimisation. Par ailleurs, considérant les ressources limitées de l'État et le vieillissement de la population, qui aura sûrement un effet sur le nombre de personnes handicapées, il est devenu capital de prévoir dorénavant leurs besoins et ceux de leur famille de façon systématique, de manière à bien y répondre et à en limiter les coûts. Cette préoccupation doit donc monter sur l'échelle des priorités sociales afin de prévenir des problèmes sociaux encore plus criants.

C'est pourquoi il est impératif de guider l'ensemble de la société québécoise et de mobiliser tous ses acteurs afin de mettre en place des solutions novatrices, durables et pertinentes en fonction des besoins anticipés. Ces changements seront bénéfiques pour l'ensemble de la société québécoise, tous les citoyens pouvant tirer partie d'une société plus inclusive.

Donc, en continuité avec la Loi, la politique vise ultimement à faire en sorte que l'égalité de droit reconnue aux personnes handicapées en soit aussi une de fait. Elle repose essentiellement sur la volonté d'assurer aux personnes handicapées le respect de leurs droits et libertés en leur offrant les conditions pour qu'elles puissent les exercer et, lorsque nécessaire, en les protégeant si elles se trouvent en situation de vulnérabilité. Plus spécifiquement, la politique vise à accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale de l'ensemble des personnes handicapées, quels que soient leur sexe, leur âge, leur déficience, leur incapacité ou leur lieu de résidence.

La politique concerne toutes les personnes handicapées et s'adresse à tous les

ministères et organismes gouvernementaux. Bien que son approche intersectorielle puisse en influencer l'évolution, elle n'entend pas remplacer des politiques, des orientations et des stratégies sectorielles ou concernant des clientèles particulières de personnes handicapées. À cet effet, la politique établit, pour les prochaines années, des priorités d'intervention intersectorielles touchant l'ensemble des personnes handicapées.

La politique a aussi une portée sociétale large, le gouvernement souhaitant une adhésion volontaire de partenaires non gouvernementaux. De plus, la politique se veut aussi complémentaire à d'autres politiques gouvernementales à portée sociétale large tels le Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Politique visant l'égalité entre les femmes et les hommes et la Politique de développement durable.

Que peut-on espérer d'une telle politique ? La politique identifie, en tenant compte du contexte démographique, économique et social prévisible, les changements souhaités dans la vie des personnes handicapées dans un horizon de dix ans. Elle précise ainsi un ensemble de résultats attendus basés sur des fondements juridiques et conceptuels ainsi que sur la situation des personnes handicapées selon les données les plus probantes. Ces résultats insufflent donc une vision précise des changements souhaités et permettent d'orienter l'évaluation de la politique.

Les changements significatifs souhaités sont à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, de la réponse complète à leurs besoins essentiels et de la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux.

Des défis et des priorités

Les travaux préparatoires auront permis à l'Office d'identifier les grands défis à considérer. Ils sont au nombre de trois, soit une société inclusive, une société solidaire et plus équitable, et une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

Une société inclusive tiendra compte systématiquement des personnes handicapées et de leur famille dès l'étape de conception de toute intervention sur l'environnement physique et social. Tel que mentionné précédemment, ce changement est capital considérant les ressources limitées de l'État et l'augmentation prévue du nombre de personnes handicapées liée au vieillissement de la population. L'idée derrière ce changement est de prévenir plutôt que de devoir adapter après coup, ce qui est généralement plus coûteux.

L'émergence d'une société inclusive passe par des actions à l'égard des préjugés et de la discrimination et contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance. Elle requiert aussi la conception de lois, de politiques, de programmes et de services sans obstacles de même qu'une prise en compte de la diversité des réalités des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales. Enfin, elle nécessite l'aménagement d'environnements accessibles tenant compte des besoins de tous les citoyens.

Une société solidaire et plus équitable s'attaquera quant à elle aux facteurs associés à la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille, dont le revenu et les coûts supplémentaires liés aux besoins particuliers. Elle tendra vers une plus grande cohérence de l'ensemble des mesures en réduisant les disparités dans l'offre de services. Elle favorisera l'optimisation en matière d'organisation des nombreuses mesures existantes, notamment par un meilleur accès à ces services, ainsi que la coordination et la complémentarité de ceux-ci. Elle agira contre la pauvreté en valorisant le potentiel des personnes handicapées au regard du marché du travail et répondra par le fait même aux besoins grandissants de main-d'œuvre des années à venir.

Finalement, une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille permettra à ces dernières de participer aux décisions qui les concernent et fera en sorte que des services structurés d'accompagnement leur soient fournis. En somme, la mise en place de mesures appropriées

aux personnes handicapées et à leur famille traduira la volonté gouvernementale de mettre les citoyens au cœur des services qui leur sont destinés. Accroître l'autonomie des personnes tout en préservant le milieu familial comme premier lieu d'intégration en soutenant adéquatement ce milieu, c'est aussi prévenir l'institutionnalisation et éviter des dépenses parfois onéreuses.

La mise en œuvre de la politique

La mise en œuvre de la politique passera, entre autres, par le renforcement des interventions intersectorielles, par la réalisation d'actions sectorielles visant la réduction des obstacles et par l'application de l'article 61.2 de la Loi qui prévoit que l'actuelle ministre responsable de l'application de celle-ci soit consultée lors de l'élaboration des mesures prévues par les lois et règlements pouvant avoir un impact significatif sur les personnes handicapées.

À la demande de son ministre responsable de l'époque, l'Office a invité les ministères et organismes concernés à identifier les moyens appropriés pour assurer la mise en œuvre de la politique et a réalisé, avec la collaboration de ceux-ci, un premier plan global de mise en œuvre de la politique les invitant à participer à plusieurs travaux à caractère intersectoriel en plus de leurs interventions sectorielles respectives. Il a été convenu que les plans d'action annuels prévus à l'article 61.1 de la Loi, la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, les plans stratégiques des ministères et des organismes publics, les politiques et les plans d'action sectoriels et autres initiatives publiques et privées soient considérés comme les moyens privilégiés de mise en œuvre de la politique.

Enfin, pour ajouter à l'effort, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la politique auprès de l'ensemble des acteurs concernés, dans les divers milieux pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées et la situation de leur famille, y compris ceux associés aux secteurs privé et communautaire.

(suite en page 19)

Le travail, les personnes handicapées et le CAMO

PAR HÉLÈNE MORIN

Le CAMO a entrepris une démarche de réflexion sur la situation des personnes qui sont en stages en milieu de travail et celle des personnes pour lesquelles l'accès au marché de travail n'est pas envisagé à cause de la sévérité de leurs limitations.

Le « timing » est bon puisque la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* (2008) du MESS va dans le même sens; en effet, l'une de ses actions (no 57) vise à clarifier les rôles et les zones de responsabilité au regard du parcours de participation sociale et du parcours vers l'emploi des personnes handicapées. (*Cela nous fait penser*



aux travaux du comité montréalais pour le développement de l'employabilité mis sur pied par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal en août 1999, à la demande du comité interministériel sur l'employabilité)

Constats

Dans son document, le CAMO constate que les stages contribuent au mieux-être des personnes et permettent de développer des compétences et des habiletés; il déplore toutefois le fait que ces stages ne débouchent que rarement sur l'emploi, même si plusieurs personnes en démontrent le potentiel. Qui plus est, ces personnes ne sont pas rémunérées même si elles offrent une prestation de travail. Le CAMO observe également que les personnes dont les limitations sont sévères et qui ne peuvent aller sur le marché du travail souhaitent tout de même se réaliser par des activités de travail pouvant offrir des sources de socialisation.

Définitions

Le document du CAMO définit le stage comme un entraînement à la tâche supervisé, en fonction d'un poste précis et d'une durée déterminée (au plus 18 mois). Quant aux activités de travail, il s'agit d'activités de production de biens ou de services exercées d'une façon régulière et sur une base continue, dans un milieu sécuritaire, sain et respectueux de la personne, à durée indéterminée.

Collaborations et responsabilités

Pour consolider l'une ou l'autre de ces activités, le CAMO propose que soient établis des mécanismes de coordination régionaux et nationaux qui seraient pris en charge par des organisations existantes. Les responsabilités des stages reviendraient au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celles des activités de travail au ministère de la Santé et des Services sociaux. Le CAMO souligne qu'il existe des initiatives qui s'apparentent aux parcours proposés.

Dans le but de faire connaître son analyse, le CAMO a présenté son document aux membres de l'AQRIPH, le 10 novembre dernier. Notons qu'en février 2009, lors d'une journée d'orientation, les membres de l'AQRIPH avaient exprimé leur intention de prendre position sur les stages et comme des membres de l'AQRIPH sont au CAMO, on peut supposer que les analyses du CAMO sauront répondre à leurs questions. Le CAMO tient aussi une journée sur ce thème, le 9 décembre prochain à Québec, dans le cadre de ses rencontres nationales avec les tables travail des régions.

Le CRADI

Le CRADI s'intéresse à cette question depuis plus de 10 ans et c'est lors de la sortie du Rapport Pelletier en avril 1998 qu'il a trouvé des réponses à ses interrogations. Les analyses et opinions de monsieur Pelletier, même si plusieurs partenaires les ont nuancées, demeurent encore pertinentes.

Pour le CRADI, les stages « perpétuels » constituent un frein à l'intégration; ceux-ci n'ont rien du stage tel que défini par le CAMO et maintiennent la personne dans un statut de bénéficiaire. Si le stage a eu sa raison d'être avec le programme Service d'apprentissage aux habitudes de travail (SAHT) qui remplaçait les ateliers, il faut croire qu'il a fait son temps; dans une société de droits, il est impensable que des gens qui offrent une prestation de travail ne soient pas payés.

Le CRADI se réjouit du fait que le CAMO ait amorcé ces travaux. Il souhaite que cela permette aux personnes handicapées, en particulier aux personnes ayant une déficience intellectuelle qui constituent une bonne partie de ces travailleurs non payés, d'accéder enfin au statut de travailleur salarié; c'est d'ailleurs le souhait que ces personnes exprimaient lors du colloque de la Fédération des mouvements de personne d'abord, à Trois-Rivières, en septembre dernier.

Toutefois, il faudra être vigilants, il y a un risque que les stages prennent fin et que rien ne les remplace; on voit déjà des établissements solliciter des groupes communautaires pour accueillir des personnes qui sont retirées des lieux de stage (*constat : ces personnes perdent leur allocation de fréquentation et en plus, elles doivent payer les services des groupes communautaires = ces personnes sont doublement pénalisées*). Ailleurs, des groupes communautaires risquent de perdre leur subvention s'ils ne montrent pas qu'ils offrent plus que du loisir.

Le CAMO aura bien du travail à faire pour convaincre certains partenaires de leurs responsabilités par rapport à l'une et l'autre clientèles. Une partie de la réponse réside sûrement dans le fait d'envisager la question du point de vue de la personne handicapée et de sa dignité.

Note : Le 26 novembre, on apprenait que les travaux du MESS sur l'action 57 étaient terminés...

Protecteur du citoyen : rapport sur les services en TED

PAR GUILLAUME LAHAIE, ATEDM

Le 8 octobre dernier, le Protecteur du citoyen déposait un rapport spécial sur les services gouvernementaux destinés aux enfants présentant un trouble envahissant du développement (TED) intitulé *Pour une meilleure continuité dans les services, les approches et les rapports humains*. Cette étude analyse la situation des enfants présentant un TED de 0 à 7 ans, celle de leur famille et de leurs proches.

Pourquoi un rapport spécial?

En 2003, le ministre de la Santé et des Services sociaux déposait un document d'orientation et un plan d'action pour l'organisation des services aux personnes présentant un TED, intitulé *Un geste porteur d'avenir*. Ce document était accompagné d'un premier budget récurrent afin de mettre en place ce plan d'action. Malgré cela, le Protecteur du citoyen continuait de recevoir des plaintes concernant les services offerts à ces enfants. C'est ce qui l'a motivé à étudier les réseaux de services de cette clientèle.

Pour bien comprendre le parcours de ces enfants, des premières inquiétudes des parents à la fin de la première année d'école primaire, le Protecteur disposait de deux sondages, l'un auprès de 150 parents d'enfants ayant un TED dans toutes les régions du Québec et l'autre auprès de 13 commissaires aux plaintes des CRDI-TED. Le Protecteur a également effectué une série d'entrevues et de groupes de discussions avec des parents et des intervenants de différents milieux et il a étudié les différents règlements et lois afin de connaître les fondements administratifs des services offerts.

Les constats

Le Protecteur a suivi les démarches qu'un parent doit faire pour obtenir tous les services auxquels il a droit pour son enfant. À l'issue de son étude, il confirme le fondement des nombreuses plaintes déposées par les parents. La plupart des problèmes découlent d'un manque de continuité entre les différents réseaux (ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et ministère de la Famille et des Aînés (MFA)) mais

aussi entre les différents paliers d'un même réseau. Le Protecteur du citoyen arrive à cinq principaux constats :

1. Les parents doivent faire un nombre important de démarches afin d'avoir accès aux services des différents réseaux et à l'aide financière. Les établissements et réseaux ont chacun différents protocoles d'accès aux services. Par exemple, les CRDI-TED demandent un diagnostic médical, mais ce diagnostic peut être refusé si le médecin agit sans une équipe disciplinaire. Les parents doivent aussi faire des démarches pour recevoir des services en garderie, des services scolaires, sans compter les demandes de crédits d'impôts ou de suppléments disponibles. Il en résulte une surcharge qui occasionne certains coûts, un retard dans l'obtention des services et un stress plus important.

2. Il existe un manque d'ouverture et de concertation entre les trois réseaux, ce qui cause une discontinuité dans les services offerts. Ce constat est d'autant plus important si l'on considère les difficultés de transitions des enfants présentant un TED. Par exemple, chaque réseau utilise le plan de services, mais chacun a sa propre définition et personne ne s'occupe de la coordination des plans. Le travail revient donc encore une fois aux parents. Les mesures qui pourraient assurer une meilleure continuité sont pourtant faciles et bien connues, elles ne sont tout simplement pas mises en place.

3. Il existe plusieurs écoles de pensées concernant les TED. La science nous offre très peu de réponses concluantes pour le moment. Qu'il s'agisse des causes possibles ou des méthodes d'intervention à préconiser, il y a une variété d'opinions appuyées par différents établissements ou réseaux. Par exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux recommande l'intervention comportementale intensive (ICI) pour les enfants de moins de 5 ans, mais dès que ces enfants se retrouvent en milieu scolaire, on passe à une méthode inspirée de TEACCH. Il est donc important de faire

connaître les expériences et pratiques en place et d'évaluer ces services afin de s'assurer qu'ils répondent à la demande.

4. Il n'y a pas d'information à propos de l'enfant chez qui on constate un retard. Le parent devrait pouvoir obtenir l'information nécessaire de la part des CSSS; leur rôle doit être bonifié. On remarque des difficultés similaires dans les trois réseaux. Selon le Protecteur du citoyen, ce problème provient du manque d'information fournie aux intervenants.

5. La famille d'un enfant qui a un TED doit être mieux soutenue. S'occuper de cet enfant est une tâche importante qui a des impacts sur la vie quotidienne; le taux d'absentéisme au travail est très important chez ces parents et certains se voient obligés de quitter leur emploi pour prendre soin de leur enfant. La fratrie joue aussi un rôle important auprès de la personne présentant un TED, mais elle rencontre des difficultés auxquelles il faut porter attention.

Les recommandations

Le Protecteur du citoyen formule 21 recommandations à l'intention du MSSS, du MELS et du MFA. La majorité de ces pistes de solution vise à simplifier l'accès aux différents services et à l'aide financière pour les parents, en améliorant la formation des intervenants, en assurant une meilleure coordination de services entre les différents établissements et réseaux et en harmonisant les différents plans d'intervention. Le Protecteur recommande aussi d'évaluer l'efficacité et l'efficience des interventions présentement offertes par le MSSS et le MELS. Il établit aussi un mécanisme de suivi afin de s'assurer que les trois ministères mettent en place ces recommandations.

Enfin, le Protecteur du citoyen promet de faire une enquête à propos des services offerts aux personnes présentant un TED qui sont âgées de 7 ans et plus, cela, encore une fois, suite à de nombreuses plaintes des parents et d'organismes venant en aide aux personnes ayant un TED et à leur famille.

Sur le plan provincial, en bref

Conseil supérieur de l'Éducation

(T.C.) Le Conseil supérieur de l'éducation consulte présentement diverses organisations sur le thème : l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion. Cette réflexion doit alimenter le rapport 2010 du conseil sur l'état et les besoins en matière d'éducation. Le Conseil veut examiner l'éducation pour l'inclusion sous l'angle des obstacles et des leviers qui agissent sur l'accès à l'éducation et à la réussite. La CO-PHAN, l'AQIS et l'AQRIPH ont uni leur voix pour produire un avis. Bien sûr, l'inclusion scolaire est au cœur des discussions.

Écoles privées et intégration des élèves handicapés

Le 21 novembre, on pouvait lire sur le web que La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) réclamait du gouvernement un débat public sur la place et le rôle de l'école privée. La FCSQ constate que les subventions versées au privé peuvent représenter jusqu'à 60% du budget de l'établissement. Mais l'idée d'intégrer au privé plus d'élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage a fait bondir la FCSQ. «La fédération n'est pas contre les écoles privées, mais on ne joue pas à armes égales», souligne la présidente, Josée Bouchard. La FCSQ s'inquiète que plusieurs voient dans cette formule une solution pour démocratiser l'école privée. Lors de son dernier conseil général, le Parti libéral a en effet adopté une résolution sur le financement visant à ce que les écoles privées voient un intérêt à intégrer des élèves à risque et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Mme Josée Bouchard rappelle que l'intégration des élèves à risques ou en difficultés est très complexe et peut avoir un impact sur l'organisation scolaire. En exigeant un débat public, la FCSQ s'attend à être consultée sur les modifications qui pourraient être apportées à l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers. Le milieu associatif a sûrement un mot à dire sur tout cela.

Consentement aux soins

C'est l'un des sujets dont on parle le plus en ce moment dans notre milieu. Les membres de la Table en DI-TED de l'Est ont assisté

à une présentation de M. Jocelin Lecomte, juriste, sur ce sujet qui provoque beaucoup d'interrogations et de débats quand vient le temps de définir qui a le dernier mot par rapport à une intervention à l'intention d'une

personne jugée apte à consentir. La Table organisera une rencontre au printemps et invitera des partenaires pour en débattre. Pour le moment, vous pouvez aller sur le site d'Educaloi www.educaloi.qc.ca/educaloi/

Lutte à la pauvreté C'est au gouvernement de répartir la richesse

PAR HÉLÈNE MORIN

Le 23 novembre, nous avons participé au Rendez-vous de la solidarité en vue d'un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette journée de consultation régionale avait pour but de jeter les bases d'un plan d'action régional mais ce n'est pas ce qui a semblé ressortir de la journée car plusieurs ont rappelé au gouvernement que c'était à lui que revenait l'essentiel de la tâche de répartir la richesse par une révision de la fiscalité et par une hausse des revenus comme le salaire minimum et les prestations d'aide sociale.

La journée a commencé par un panel est s'est poursuivie par des ateliers. Il devait y avoir quelque 150 personnes et beaucoup plus à l'extérieur, vers l'heure du dîner, qui mettaient de l'avant des revendications endossées par l'ensemble des groupes communautaires (coalition TROVEP, RIOCM, Table des groupes de femmes et syndicats), même ceux qui étaient à l'intérieur. Nous avons d'ailleurs été plusieurs à remettre les revendications communes des groupes aux animateurs des ateliers. Parmi les conférenciers du matin, M. David Levine, directeur général de l'Agence de santé, a dit que la pauvreté était une question de vie ou de mort en ce sens qu'elle avait une influence sur la santé et donc sur l'espérance de vie (entre l'ouest de l'île et le centre de Montréal, un écart de 13 ans dans l'espérance de vie, en défaveur du centre).

Les trois ateliers ont convenu de mêmes points comme le fait que le pouvoir de prendre des décisions appartient au gouvernement. Il y a une majorité de personnes (et pas seulement les groupes communautaires autonomes) qui exigent du gouvernement qu'il rehausse le salaire minimum et aug-

mente les prestations d'aide sociale. On a aussi parlé du logement comme d'une composante importante dans la qualité de vie, de l'accès à des services publics gratuits et universels et de qualité, du rôle des fondations comme la fondation Chagnon qui prennent de plus en plus de place dans la gestion des problèmes sociaux.

Dans le bilan de fin de journée, l'animateur a nommé les personnes immigrantes, les personnes handicapées comme des groupes dont il fallait à tout prix tenir compte dans un plan de lutte à la pauvreté; il a aussi souligné que le gouvernement devait voir à la pérennité des groupes communautaires qui sont indispensables. Leur financement doit donc être augmenté. Il a été question d'approche globale de la personne, de concertation entre les partenaires ministériels, de décloisonnement. Notons qu'on parle de plus en plus de société inclusive, l'idée fait son chemin, c'est un plus pour nous. Les participants venaient d'organismes communautaires en emploi, d'organismes de femmes, d'organismes oeuvrant auprès des communautés culturelles, des jeunes, d'instances comme la santé publique, de syndicats, etc.; dans notre atelier, une seule personne sur environ 25 venait du secteur des entreprises.

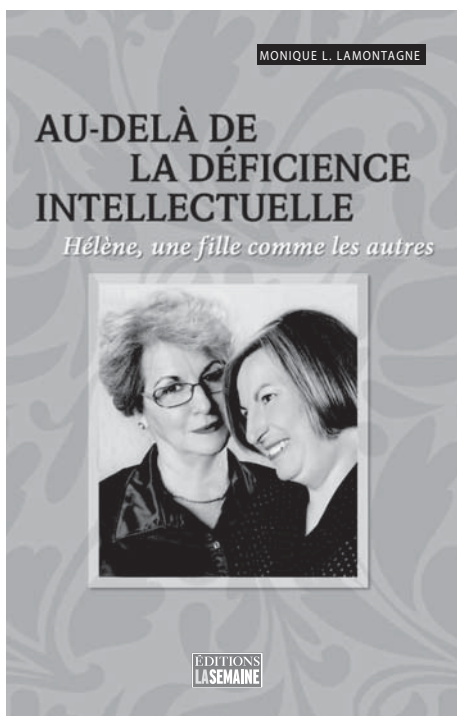
C'était une journée intéressante pour les échanges, la présence des groupes à l'extérieur, le respect lors des discussions. De plus, il est encourageant de voir les organismes communautaires tenir sensiblement le même discours et se rallier autour d'une même déclaration. Une chose doit être soulignée; il y a de plus en plus de gens, non seulement ceux du communautaire qui pensent que la pauvreté, ça n'a pas de sens et que « sans développement social, pas de développement économique ».

2009-2010 : événements et productions

PAR HÉLÈNE MORIN

Un livre comme un cadeau

Sorti au printemps dernier, le livre écrit par madame Monique Lamontagne a été lancé au congrès de l'AQIS en mai 2009 et il se retrouvait, après quelques passages en région, au Salon du Livre de Montréal, en novembre, au stand des éditions La Semaine. Cette revue hebdomadaire en a parlé au printemps.



Mme Lamontagne parle d'Hélène, sa fille née un jour de juin 1962, dont la vie a basculé quelques mois plus tard alors qu'elle faisait une encéphalite des suites d'une amygdalite mal soignée. Ce qui frappe dans le livre, c'est le désir d'aller de l'avant; ainsi peut-on lire à l'endos du livre qu'il faut vivre, agir et non subir. On suit le parcours de Monique, la mère, l'intervenante professionnelle en déficience intellectuelle, et aussi la battante. Ce parcours nous parle de la place de l'intelligence émotionnelle dans les rapports humains. Un beau cadeau pour les fêtes : Au-delà de la déficience intellectuelle : Hélène, une fille comme tout le monde. Une histoire vraie de Monique L. Lamontagne, M.A. psychopédagogue.

50 ans de Compagnons

Nous avons assisté à la conférence de presse qui lançait les festivités du 50e anniversaire des Compagnons de Montréal, le 20 octobre dernier. La conférence se tenait dans les locaux de l'organisme, dans une belle pièce avec boiseries d'époque remplie de gens significatifs pour l'organisme : usagers, élus, personnalités de l'arrondissement, membres du personnel. Soulignons la présence de M. André Lavallée, alors maire de Rosemont, de représentantes des Sœurs de la providence, (nous avons reconnu Sœur Gisèle Fortier, anciennement directrice de l'AQIS), des gens de Gabriel-le-Major.

On a assisté au lancement de la vidéo Compagnons de Montréal: portrait d'un engagement communautaire et vu un extrait qui nous a permis de constater le chemin parcouru depuis 50 ans. « Ce parcours singulier mais sans entraves a permis à plus de 2000 personnes de Montréal de briser leur isolement, de sentir leur appartenance à un groupe et de retrouver confiance en leurs capacités » a affirmé M. Vincent De Villiers, ancien directeur des Compagnons, maintenant directeur de la Fondation de Villiers. Pour en savoir plus sur l'organisme, visitez www.compagnonsdemtl.com.

Mme Nicole Lavoie, nouvelle directrice, a annoncé les événements du 50e : la fête du 31 octobre en collaboration avec la Gang à Rambroue, un vernissage le 10 mars, une fête populaire le 21 août et un souper de clôture, le 15 octobre 2010. Elle a terminé sur ces mots : « Mon souhait le plus cher, c'est que l'organisme ferme un jour ses portes, parce que cela signifierait que les 2 000 personnes qui fréquentent nos services auraient trouvé leur place dans la société ».

M. André Lavallée a annoncé son intention de faire de l'église St-Marc « un centre culturel et communautaire » précisant que le mouvement communautaire était déjà bien implanté grâce au Compagnons de Montréal dont les locaux sont juxtaposés à l'église.

Semaines thématiques à venir : SQDI et SQPH

La Semaine québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) aura lieu du 7 au 13 mars. Cette semaine sera encore pour le CRADI une occasion de montrer les réalisations de ses membres et de parents ou de personnes présentant une déficience intellectuelle. Nous ferons donc une journée vitrine, le 10 mars, un peu comme l'an dernier le 12 mars, journée qui a séduit tout le monde. C'est à ce moment que nous avons présenté les parrains et marraines du 20e.

La permanence du CRADI vous contactera à ce sujet; on vous demandera d'être là avec quelque chose de significatif pour vous ou votre organisme. Réservez cette date à votre agenda. On en profitera aussi pour clôturer les festivités du 20e anniversaire.

La Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) se déroulera au début du mois de juin comme d'habitude, du 1er au 7. Et comme nous le faisons depuis 2 ans, nous nous joindrons à Sans oublier le sourire (SOS) pour une journée festive au Parc Émilie-Gamelin. Un comité (SOS, J'me fais une place en garderie, Regroupement pour la trisomie 21, ROPMM et CRADI) travaille à vous préparer une journée du 2 juin 2010 inoubliable, encore plus belle que celle de 2009 qui avait bien de l'allure. Nous cherchons présentement un slogan, si vous avez des idées, n'hésitez pas, écrivez à sqphmontreal@hotmail.com. Le comité s'est fixé l'objectif de mobiliser les groupes en déficience physique pour qu'ils rejoignent la dizaine de groupes en déficience intellectuelle, présents l'an dernier. Si tout fonctionne comme on le voudrait, il y aura des surprises.

Le 2 juin 2010, on fête ça, tout le monde ensemble et en plus on montre de quoi on est capable !

Une soirée dont on se souviendra!

PAR HÉLÈNE MORIN

Cent quarante personnes ont écouté attentivement ce qui se disait en prose ou en poésie, avec émotion ou encore avec humour le 23 octobre au Lion d'Or. La soirée du 20e du CRADI a souligné le travail patient, le partenariat durable et la détermination qui animent le CRADI pendant que 140 personnes se sont régalées, de l'entrée au dessert, le tout sagement arrosé et bien orchestré par Le Petit Extra. Une soirée dont on se souviendra!

On aurait dit que le CRADI donnait un spectacle sous l'habile direction d'Alain Germain qui a animé tout ce beau monde pendant près de quatre heures. Il manquait quelques personnes importantes, des bâtisseurs, mais Yvon Desgroseilliers (trésorier depuis longtemps) était là ainsi que Pierre Berger, ancien administrateur, coordonnateur et président.

On a rendu hommage à monsieur Berger après qu'il ait rappelé les débuts du CRADI; en effet, Mme Djamil Benabdelkader, vice-présidente, l'a remercié en annonçant que le CRADI inaugurerait avec lui une pratique, celle de créer des plaques commémoratives

Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle



Thérèse Colin et Yvon Desgroseilliers

au nom des bâtisseurs, plaques qui seraient bien en vue au CRADI. Puis, une présentation des bons coups a montré que le CRADI avait bien de l'allure.

Les hommages se sont poursuivis comme ça, dans un climat presque familial, avec les proches comme

Lise Séguin (malheureusement retenue chez elle) et Carmen Lahaie, deux anciennes présidentes, dont Thérèse

Colin, coordonnatrice du CRADI, a parlé avec beaucoup de justesse. Elles auront, elles aussi, leur nom sur une plaque. Nous avons aussi souligné le travail de personnes qui présentent une déficience intellectuelle et parlé de leur participation engagée à nos activités : il s'agissait de Julie Arsenault et de Robert Groulx du Mouvement Personne d'abord de Montréal ainsi que de Sylvain Vallée, anciennement du comité des usagers de Gabrielle-Major. Ils ont pris la parole comme de vrais pros; leur émotion était palpable ainsi que celle de la salle.



Marie-Claude Gagnon, Joël Martin et Alain Germain

Nous avons aussi tenu à remercier des collaborateurs comme Jean Lepage qui contribue à la production de ce journal depuis 1995, sans compter ses conseils pertinents sur les communications et ses animations d'assemblées. Des contributions de partenaires ont aussi été soulignées.

Danielle Gaudet, présidente du CRADI, a rendu hommage à Thérèse Colin, coordonnatrice, et à Yvon Desgroseilliers, trésorier, qui sont au CRADI depuis 20 ans et plus. Les deux ont parlé du CRADI comme d'une expérience majeure dans leur vie. Si Yvon nous a fait rire, Thérèse en a ému plusieurs par son intensité.



Julie Cadieux, Julie Arsenault et Robert Groulx

Soulignons que les collègues de la bâtisse, les équipes de Solidarité de parents, de J'me fais une place en garderie et du ROPMM étaient là au grand complet : une belle preuve d'amitié de leur part. Presque tous les membres du CRADI étaient représentés et d'anciens partenaires nous ont gâtés de leur présence. Il y avait bien du talent dans cette salle.

- Merci aux collègues et amiEs du CRADI
- Merci au Lion d'Or et au Petit Extra pour la gentillesse et la qualité du service et du repas
- Merci à Alain Germain pour les idées et l'animation
- Merci à Marie-Claude Gagnon pour ses idées
- Merci à Roxane Jeannotte pour sa collaboration inestimable
- Merci de votre présence

Nous avons eu droit à des allocutions fort chaleureuses : celle de Pierre Berger, ou encore celle de Caroline Boucher, présidente de l'AQRIPH, celle de Robert Allie, au nom de Mme Giroux de l'OPHQ. La présidente Danielle Gaudet a lu une lettre du maire de Montréal. Enfin le discours de clôture de Thérèse Colin, en fin de soirée, a capté l'attention des invités, entre saumon ou pintade et crème brûlée. Le tout s'est terminé sur la poésie d'Edon des Collines.

Après les salutations d'usages, nous sommes restées là, quelques-unes, une petite demi-heure de plus, pour

laisser toute cette magie redescendre tranquillement et pour constater que tout s'était tellement bien déroulé.

Nous sortons un numéro de l'Info-cradi consacré au 20^e, cet hiver; vous verrez des photos de cette soirée et nous publierons certaines allocutions; nous vous raconterons la petite et la grande histoire du CRADI.

Et la suite...

Le soir du 23 octobre, nous devons vous dire que le site web du CRADI était en ligne. Nous avons oublié! Nos membres l'ont su quelques jours plus tard, mais pour les autres, vous le savez maintenant; allez voir ça www.cradi.com. Sous peu, quand nous saurons faire les choses, vous y verrez des photos du 23 octobre.

Le 11 mars, dans le cadre de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, nous organiserons une activité pour mettre fin à cette année de fêtes et d'innovations.

À part entière...

(suite de la page 13)

L'évaluation de la politique

Le mandat d'évaluation de la politique a aussi été confié à l'Office. Pour ce faire, ce dernier se dotera de mécanismes de suivi avec les principaux partenaires. Cette évaluation se fera sous deux angles, soit par le suivi de la mise en œuvre, d'une part, et par la mesure des résultats attendus, d'autre part.

Le suivi de la mise en œuvre de la politique se réalisera selon un examen systématique des moyens retenus par les ministères et organismes. Ces moyens touchent l'ensemble des priorités et des leviers d'intervention de la politique. À partir de l'information fournie par les ministères et organismes, l'Office produira un tableau de bord qui permettra de voir jusqu'à quel point la politique est effectivement mise en œuvre.

La politique devant engendrer des améliorations significatives dans la vie quotidienne des personnes handicapées et de leur famille, ces améliorations doivent avoir un effet tangible sur les conditions de vie des personnes handicapées, sur la réponse à leurs besoins essentiels et sur la parité avec les autres citoyens dans l'exercice de leurs rôles sociaux. La mesure des résultats attendus de la politique se réalisera à l'aide d'une série d'indicateurs associés à chacun d'entre eux. L'Office fera rapport périodiquement sur la mise en œuvre de la politique et l'atteinte de ses résultats attendus.

En conclusion, de l'aveu même du premier ministre, M. Jean Charest, la politique « constitue un instrument de valeur permettant d'accroître la participation des personnes handicapées à la société québécoise et de faire respecter encore davantage leurs droits. Elle s'inscrit dans l'ensemble des politiques et des stratégies visant à favoriser la pleine participation de tous et de toutes afin de construire une société plus inclusive, solidaire et plus équitable ».

Formation du RIOCM et de la FOHM

« Quelle responsabilité pour le milieu communautaire ? »

PAR AUDE EXERTIER, MOUVEMENT PHAS

Le 23 septembre dernier, nous avons assisté à une journée de formation et de réflexion donnée conjointement par le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) dont le thème était « Quelle responsabilité pour le milieu communautaire ? ».

Cette journée était divisée en deux parties : la première consistait en une formation donnée par Me Lelièvre, avocate œuvrant en droit de la santé, et la seconde a été l'occasion d'un débat et d'une réflexion collective sur la question de savoir si le mouvement communautaire était en passe de remplacer le réseau public de la santé et des services sociaux, si cela était dans l'intérêt de la population et des organismes communautaires eux-mêmes et si ces derniers étaient prêts à assumer de telles responsabilités.

Lors de sa présentation, Me Lelièvre a fait un état des lieux de la responsabilité des organismes communautaires dans le réseau de la santé et des services sociaux. L'exposé de Me Lelièvre a débuté par un bref rappel de la réorganisation du système de santé en cours depuis 2005 – avec notamment la création des réseaux locaux de services (RLS) au sein desquels ont été inclus les organismes communautaires. Ainsi, à titre de membre du RLS, l'organisme communautaire est invité à participer à l'élaboration des projets cliniques et organisationnels et il doit indiquer sa contribution dans l'offre de services (en tant que « partenaire du RLS », ou encore de « producteur de services » ou « d'intervenant », trois termes employés couramment qui réfèrent à la même chose). Et c'est là que le bât peut blesser, puisque cette contribution se traduit souvent par la signature d'ententes de collaboration, ou autres types d'ententes, qui mènent les organismes communautaires à prendre des engagements formels d'offrir certains services.

Or, comme l'a rappelé Me Lelièvre, la plus grande vigilance s'impose puisque, dès lors que les organismes communautaires signent

de telles ententes, leur responsabilité civile peut se voir engagée (les organismes communautaires ayant une personnalité juridique au sens du Code civil). Il est donc fondamental pour ces derniers de bien connaître la nature des engagements qu'ils prennent et leurs impacts sur leur autonomie et leur responsabilité. S'ils décident de s'engager, le contenu de ces ententes doit être très clair pour ne pas laisser place à l'interprétation et les organismes doivent s'assurer d'avoir les ressources (financières, matérielles et humaines) disponibles. Cependant, a rappelé l'avocate, **les organismes communautaires sont toujours libres de décider de conclure ou non de telles ententes.**

Le degré de force n'est pas le même selon le type d'engagement. Il est donc important pour un organisme de bien comprendre la portée de l'entente qu'il prend avec le RLS. Une entente est toujours un contrat ayant force obligatoire pour les deux parties (l'instance locale, soit le CSSS, et le partenaire, soit l'organisme communautaire) et est donc source d'obligations et de droits pour chacun. Quant aux usagers, pour ce qui a trait à l'accès aux services, ils ne peuvent que demander des comptes à l'instance locale (dans le cas où il y aurait une entente avec un organisme communautaire, celle-ci va alors



De bonnes nouvelles dans le beau monde communautaire

Un nouveau membre au CRADI

Le CRADI compte depuis peu un 29^e membre; il s'agit du groupe **Sans oublier le sourire (SOS)** qui accueille durant la journée des personnes qui lui sont référées pas le secteur de la réadaptation. SOS fait aussi de la sensibilisation du grand public par ses activités dans la communauté. On a vu l'équipe de SOS organiser rondement une journée festive durant la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin 2008 et 2009. Bienvenue aux gens de SOS. À quand le 30^e membre?

Développement budgétaire pour des organismes en DI-TED

(T.C.) À sa séance du 3 novembre, le CA de l'Agence de Montréal adoptait le développement budgétaire en santé et services sociaux pour les établissements ainsi que pour le milieu communautaire. Cette année, le développement budgétaire se retrouve uniquement dans les programmes DI-TED et déficience physique. Il s'ensuit que, pour le milieu communautaire, les organismes en déficience seront les seuls à bénéficier d'un budget supplémentaire, hormis ceux qui reçoivent du financement par le biais de mesures liées à

des plans d'action spécifiques, notamment les maisons de jeunes.

L'Agence a décidé d'octroyer le même montant aux organismes en déficience physique et en DI-TED, i.e. 462 041 \$ sur une base annualisée. Cela correspond respectivement à 10,30 % et 16,92 % des budgets de développement totaux. La 2^e étape consiste à répartir ce montant entre les organismes; cela se fait comme prévu au cadre de référence, en concertation avec les regroupements d'organismes communautaires sectoriels, en l'occurrence le ROPMM et le CRADI. L'exercice consiste en l'adoption de modalités de répartition. D'un commun accord, les regroupements et l'Agence ont choisi de proposer des modalités qui se rapprochent le plus possible des balises de financement qui devraient être adoptées sous peu. En clair, toute l'opération s'est faite dans un climat de transparence et d'écoute qui aboutit à un financement, somme toute, intéressant dans ce contexte de restrictions budgétaires et qui répond aux besoins des organismes. On attend maintenant la décision finale du CA de l'Agence, le 8 décembre. Espérant que tout continue comme cela a commencé.

s'adresser à l'organisme communautaire, d'où l'importance pour ce dernier de savoir à quoi il s'est engagé...).

Les principaux types d'ententes (il en existe d'autres formes comme les contrats de ressource intermédiaire, la reconnaissance à titre de résidence pour les personnes âgées agréée, etc.) conclues entre le RLS et les organismes communautaires sont les suivantes :

- **L'entente de collaboration** (qui s'appelle aussi entente de coordination, mécanisme d'accès, mécanisme de suivi, corridor de services). Ce type d'entente porte obligatoirement sur la création de liens étroits entre le CSSS - qui coordonne les services de santé et services sociaux - et l'organisme communautaire. Le principal effet d'une entente de collaboration est d'instaurer un mécanisme d'accès aux services dans le RLS, tout en faisant que chaque partie est responsable de sa façon d'offrir les services.
- **L'entente de services** : elle est de nature très différente de la précédente puisqu'elle

entraîne la prise en charge de la dispense de services pour le compte (à la place) du CSSS. Le niveau de contrôle de ce dernier sur l'organisme est donc élevé, mais ne veut pas pour autant dire ingérence. On reste sur une base de partenariat. Ses principaux effets sont : la force obligatoire d'un contrat et l'imputabilité de l'organisme communautaire face au CSSS, même si celui-ci est responsable de l'accès et de la dispense de services au final.

En dehors de ces deux principaux types d'ententes, Me Lelièvre a fermement mis en garde les organismes communautaires contre les **ententes dites « implicites »** et les **ententes verbales**. Les ententes implicites sont celles qui ne sont pas écrites, mais qui découlent d'une pratique établie, lorsque l'organisme communautaire a l'habitude de rendre un service. Ainsi le comportement de l'organisme communautaire, qui accepte de rendre le service en dehors d'une entente formelle, peut laisser penser au CSSS qu'il y a une entente de service entre eux. Non seulement ce genre de pratique est fortement déconseillé, puisque cela laisse la place à toute sorte de malentendus,

mais encore l'organisme communautaire doit-il toujours énoncer clairement ses intentions, s'il ne veut pas endosser certaines responsabilités.

Quant aux discussions de l'après-midi, le consensus était unanime sur le fait que les organismes communautaires ne devraient pas remplacer les services de santé et les services sociaux publics. Tout le monde était d'accord pour affirmer qu'on ne doit pas accepter de faire le travail du réseau public, même s'il y a toujours le dilemme de ne pas laisser les usagers sans réponse à leurs besoins. Souvent les organismes se sentent pris au piège entre leur conscience morale « de venir en aide au plus grand nombre » et le refus d'assumer des charges qui ne devraient pas leur retomber dessus. L'importance de se solidariser et de « faire de la résistance » face à ce qui se passe a été largement soulignée. Il a même été envisagé de mener des actions collectives concrètes (ex. : une grève) pour faire comprendre au gouvernement que le réseau communautaire n'acceptera pas que ce dernier se décharge de son rôle en transférant sa responsabilité vers les organismes communautaires.

Qu'est-ce que le comité « dynamisme des organismes communautaires » ?

PAR THÉRÈSE COLIN

En mars 2009, les organismes du CRA-DI rencontraient Centraide, dans le but d'échanger sur les objectifs poursuivis par Centraide et ses pratiques de financement du milieu communautaire. Aussi bien les organismes communautaires que Centraide ressentaient la nécessité de faire le point. Des organismes non financés voulaient également mieux connaître le fonctionnement de Centraide. Les conseillères de Centraide ont donc fait une présentation d'une quarantaine de minutes qui a été suivie d'un échange. La présentation faisait également état de difficultés qui pouvaient faire du milieu communautaire des personnes handicapées un milieu relativement fragile.

Par la suite, les organismes ont poursuivi les échanges et identifié une quinzaine de problèmes qui pourraient faire l'objet de discussions entre eux, pour éventuellement

en faire des recommandations à Centraide. Parmi les questions relevées, quelques-unes ont été considérées comme centrales et prioritaires, notamment : intégration/ activités ségréguées, défense des droits/services, relève dans les organismes communautaires, rôle de changement social des organismes/ innovation et empowerment.

Il a été convenu que le fait de travailler sur ces questions serait important pour assurer le dynamisme des organismes communautaires membres du CRADI. Un comité a été créé avec le nom de **comité dynamisme des organismes communautaires**. Son mandat est d'établir une liste des sujets présentant des enjeux importants pour les organismes communautaires, de proposer des pistes de travail pour alimenter la réflexion des organismes, d'aider les organismes à prendre position ou de faire des recomman-

dations ainsi que de préparer une nouvelle rencontre avec Centraide.

Le comité a tenu deux rencontres. Il a, entre autres, proposé de rallier les organismes autour du projet de l'AQRIPH portant sur la relève : **attraction + rétention = mission possible**. Pour ce faire, il a fait un premier examen de la question, ce qui a permis de préparer un outil de travail pour les membres. Cette activité a eu lieu le 19 novembre et les personnes présentes ont abordé des questions sur la relève des membres, des administrateurs et des équipes de travail de leur organisme. Vous trouverez un résumé de cette rencontre dans ce même numéro (p. 23).

D'autres projets du genre sont à venir, dont une réflexion sur le rôle des organismes communautaires et leur relation à l'État, le 8 décembre.

Le RIOCM : toute une année !

PAR THÉRÈSE COLIN

L'assemblée générale du RIOCM

Dynamiser la vie associative, former et informer les organismes, défendre leur autonomie, s'engager solidairement dans la défense du système de santé québécois et du droit à la santé, telles étaient les quatre priorités du RIOCM 2008-2009.

Une AGA précédée d'une assemblée publique

Le RIOCM, lui aussi, expérimentait pour la première fois la tenue d'une assemblée publique, exercice qu'il a choisi de faire juste avant son assemblée annuelle. Si l'exercice était bien orchestré et que les membres en ont bien tiré partie, avouons que le public

extérieur ne s'est pas bousculé au portillon. Le RIOCM n'est pas le seul à tenir une assemblée publique pour se conformer aux exigences légales, mais le « public » ne semble pas se sentir vraiment concerné. Heureusement que les organismes communautaires ont d'autres cordes à leur arc pour faire connaître leurs actions à la communauté, car cette obligation n'est pas ce qu'il y a de plus efficace!

Une année bien occupée pour le RIOCM

L'assemblée générale est toujours l'occa-

sion de faire un bilan de tout ce qui a été réalisé, et nous pouvons dire mission accomplie pour le RIOCM. On trouvera le rapport d'activités sur le site du RIOCM (www.riocm.ca), une belle occasion d'avoir l'heure juste sur plusieurs dossiers, allant de la campagne de mobilisation sur l'autonomie et le financement des organismes à la négociation du cadre de financement régional en passant par le rapport du vérificateur général et l'organisation de formations pour les membres.



(suite en page 23)

LU, VU, ENTENDU...

La place des personnes handicapées à la télévision

Il y a eu bien des commentaires, du secteur de la déficience intellectuelle et du grand public autour de la présence d'une personne trisomique à l'émission **Le Banquier** du 15 novembre. Dans un communiqué publié avant l'émission, Annick Girard, présidente du Regroupement pour la trisomie 21, saluait la présence de Julie Trottier au Banquier disant que c'est une initiative qui mérite d'être soulignée et félicitée. Beaucoup de gens ont réagi à des propos de Richard Martineau, qui soutient qu'il a été mal compris; d'autre part, ce même monsieur a invité une personne ayant une trisomie 21 et une personne de l'Association pour l'intégration sociale (Québec) à son émission (LCN). Monsieur Marc Cassivi, journaliste culturel à La Presse, a également apporté ses commentaires à l'émission « C'est juste de la TV » (Artv) et sur Cyberpresse (cliquer opinions, chroniqueurs puis Marc Cassivi); si vous lisez ceci par internet, voici le lien www.cyberpresse.ca/opinions/chroniqueurs/marc-cassivi/200911/18/01-922924-deux-facons-de-voir-la-trisomie.php

Un membre du CA du CRADI a d'ailleurs souligné l'intérêt des propos de monsieur Cassivi.

Deux livres – Celui de Monique Lamontagne dont nous parlons dans la chronique Événements et celui de Carolyne Lavoie (Solidarité de parents) intitulé **Je serai toujours là pour toi**, recueil de témoignages de parents membres de Solidarité de parents de personnes handicapées. Bon de commande : téléphonez à Carole Gauthier au 514-254-6067 poste 23.

Processus clinique montréalais – adopté par les cinq CRDIT-ED de Montréal, ce document daté de mai 2009 confirme une démarche d'harmonisation des pratiques de ces établissements. Vous le trouverez entre autres sur le site de Gabriel-Major sous le thème publications : www.crgm.qc.ca

En lisant le bulletin électronique du **Parraïnage civique Les Marronniers**, Le sourire, on apprend que l'organisme aura 30 ans en 2010.

www.biengrandir.org - Un dossier Mon enfant a un handicap, et après.



Le 1^{er} numéro de la **revue CNRIS**, magazine scientifique et professionnel, édité par le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale. Visitez le site www.cnriss.org. Dans ce numéro, un dossier consacré aux troubles graves du comportement, un article sur l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) et un autre sur la Fédération québécoise de l'autisme et autres troubles envahissants du développement (FOATED).

La relève : mission possible !

PAR HÉLÈNE MORIN

Une trentaine de personnes se sont réunies le 19 novembre pour discuter de la relève dans le milieu associatif des personnes handicapées, et en sont venues à partager l'opinion que malgré des conditions difficiles, il leur appartient de faire des changements pour rallier les gens à leur organisation et entre autres les jeunes personnes handicapées. Si certains changements demanderont des pirouettes comme de mieux payer le personnel, d'autres résident dans des questions d'attitude et de valorisation du travail des bénévoles et des administrateurs.

La journée a commencé par une présentation de l'AQRIPH, organisation provinciale qui regroupe 18 regroupements régionaux et rejoint ainsi 350 organismes de base, membres de ces regroupements à travers le Québec. Puis, un bref historique du militantisme québécois nous a amenés sur la situation d'aujourd'hui.

Les participants se sont penchés sur le « membership ». **Pourquoi est-on membre d'un organisme de personnes handicapées?** Bien des raisons amènent quelqu'un à devenir membre d'une organisation : la mission – les services – pour briser l'isolement – en remerciement de services rendus, etc. Quant aux **jeunes** que nous aimerions voir dans nos rangs, ils ne sont pas présents parce qu'ils sont ailleurs, ils ont plus de choix, ils communiquent autrement, leurs préoccupations sont différentes. Peut-être nous trouvent-ils trop compliqués, pas assez intéressants? De plus, ils sont plus intégrés (et c'est tant mieux!) et nous sommes un peu loin des préoccupations qui touchent tout le monde comme l'écologie, le développement durable. Quand il y a des jeunes parmi nous, tout le monde les relègue!

Les **conseils d'administration** ne semblent pas causer de problème pour le moment. On constate toutefois qu'il y a peu d'élections aux différents postes; les façons de faire des organismes ne favorisent pas nécessairement la partici-

pation de nouvelles personnes; certains s'accrochent à leur poste, d'où la nécessité exprimée par plusieurs de fixer des termes au mandat des administrateurs.

Il est dommage que des administrateurs pensent que leur dossier va passer avant ceux des autres, d'où la nécessité de bien expliquer le rôle et les responsabilités d'un administrateur de CA d'un organisme communautaire. Il est également dommage que des gens viennent dans nos organismes parce que ça fait bien dans un CV; si au moins ils faisaient profiter l'organisme de leur expertise.

Les équipes de travail, nous voilà sur un terrain délicat. On sait tous que c'est difficile de trouver les bonnes personnes et de les retenir. Pour des questions salariales, on a de la difficulté à attirer les jeunes et à les garder. On a soulevé des points qui pouvaient militer (oh!) en faveur du travail communautaire comme la souplesse des horaires, le sentiment d'avoir un certain contrôle sur son travail et celui de contribuer à faire changer des choses.

Il faudra quand même avoir de l'argent pour payer les jeunes diplômés; les attentes ne sont pas les mêmes que dans les années soixante-dix. Les gens ne veulent plus tout donner à la cause, ils ont une vie personnelle et veulent en profiter et c'est bien comme ça. Nous avons terminé nos discussions sur des questions plus générales.

Caroline Fradette qui animait fort bien cette journée nous a expliqué que nous recevions un document qui ferait le tour de la question en tenant compte des idées exprimées lors de la tournée dans les régions; nous étions d'ailleurs la dernière région visitée. Des propositions devraient en ressortir ainsi qu'une trousse d'outils.

Le RIOCM...

(suite de la page 22)

Prise de position sur les « balises de financement » et sur les PPP

Le RIOCM a profité de la présence de tous ses membres pour aller chercher leurs positions sur deux dossiers chauds. Les membres ont voté en faveur de la nouvelle proposition de balises de financement. Celles-ci feront partie du cadre de financement régional. Ce cadre, lorsqu'il sera adopté par le CA de l'Agence, régira les relations entre l'Agence, les établissements et les organismes communautaires.

De plus, à la suite d'une intéressante présentation sur les partenariats publics-privés-sociaux, les membres ont adopté une résolution à l'effet que le RIOCM demande au gouvernement du Québec la tenue d'un débat public démocratique sur ces partenariats. Ils ont également demandé un moratoire sur l'établissement de nouveaux partenariats publics-privés-sociaux d'ici la conclusion de ce débat. En effet, ce sont les organismes communautaires qui sont interpellés dans ces partenariats, et ils n'ont jamais été consultés sur les fondements de ces nouveaux programmes. Or ces partenariats indiquent un changement de gouvernance dans la planification des services sociaux. Ils donnent une place centrale aux fondations dans ces services jusqu'alors sous la responsabilité de l'État.

De nouvelles personnes à la barre du RIOCM

L'assemblée générale a nommé trois administrateurs pour compléter le conseil d'administration qui se renouvelle en alternance. Celui-ci sera donc formé de Madeleine Daoust, Sandhia Vladamudy, Martin Petit, Geneviève Ducharme, Marcel Léonard, Liza Novak et Pierre Bacon. Bravo à ces personnes engagées. Pour sa part, le CRADI reconnaît dans le RIOCM un partenaire de premier choix pour tout ce qui concerne l'autonomie et la reconnaissance des organismes communautaires. Il suggère à ses membres d'entrer dans la concertation proposée par le RIOCM.

Nouvelles artistiques

PAR HÉLÈNE MORIN

Parcours littéraire

Visions sur l'art Québec inc. (VSAQ) est un organisme qui fait la promotion de l'accès des personnes handicapées à l'art. C'est ainsi que VSAQ a permis à un groupe de femmes de faire de la poésie. Ce groupe de neuf femmes a entrepris un processus de création littéraire qui les a menées à la production d'un livre intitulé **Voyage littéraire. À la découverte de soi.**

Sous la direction de Diane Robert, ces femmes ont discuté ensemble de leurs textes; chacune a pu ainsi enrichir le propos de l'autre. Comme cela est écrit dans la dédicace « Ce recueil réunit neuf voix de femmes de courage qui doivent lutter pour obtenir ce que trop de gens tiennent pour acquis ». Ces textes qu'elles dédient à leur famille, à leurs amis et aux personnes qui les soutiennent quotidiennement ont constitué pour ces femmes une occasion de s'affirmer, en plus d'être une voie vers la guérison de la souffrance morale «... face aux limites que la maladie porte, mais surtout face aux préjugés sociaux... ». Cette poésie parle d'amour, de liberté, d'idéal, des saisons et autres sujets personnels.



Visions sur l'art, c'est aussi un atelier d'expression par le dessin.

Vous pouvez obtenir ce livre en écrivant à Diane Robert : dianerobert1952@hotmail.com

Visions sur l'art, organisme sans but lucratif incorporé en 1993, est affilié à Very Special Arts, organisme fondé en 1974 par un

membre de la famille Kennedy, dont le siège social est à Washington et qui rassemble plus de 60 pays dans la poursuite d'un but commun : ouvrir, aux quatre coins du globe, les portes du monde des arts aux personnes qui ont des besoins particuliers. Visitez le site www.vsarts.org

Productions théâtrales

Sur fond de **pandémie H1N1**, les compagnies de théâtre Espace Forain, Nomades Urbains et Les Productions des pieds des mains se sont regroupées pour offrir une vaccination sous forme de fête populaire. Cela se passait le 28 novembre entre 21 h et minuit à l'Espace culturel La Cenne, 5577, St-Laurent. Plusieurs artistes de rue, des musiciens, comédiens et danseurs ont offert leur cocktail anti-grippal composé de danses aseptisées, de bar à pilules, de musique trad-trash, etc. **Les Productions des pieds des mains** que nous connaissons pour les pièces *Leçons* et *Le temps des marguerites* y étaient avec un extrait d'une nouvelle création. Les comédiens-danseurs Marc Barakat, Carl Hennebert-Faulkner, Jean-François Hupé, Nicolas Labelle et Ève Pressault se sont exécutés sur une chorégraphie et mise en scène de Menka Nagrani.

Un cabaret au printemps

Un spectacle de cabaret sera présenté par **Les Muses** au printemps; les élèves et professeurs des Muses s'activent présentement à la préparation de cet événement. Le précédent spectacle des Muses, mis à part des sessions de travail devant public et un spectacle de fin d'année en 2006, date de 2003. Il y a une douzaine d'élèves qui suivent les cours en arts de la scène (danse, théâtre, chant) des Muses; quelques-uns seront à l'honneur lors du Cabaret soit comme élèves des cours avancés, soit comme finissantEs. On a hâte de voir ce spectacle! www.lesmuses.org, un site à voir!



Sous mes pieds, une tête

La compagnie **Joe Jack et John** nous invite à découvrir sa dernière oeuvre en chantier: *Sous mes pieds, une tête*. Une employée de Dollarama, un trou, un maître kung-fuiste, des fourmis et quatre acteurs, dont Geneviève Morin-Dupont et Michael Nibley des Muses, pour parler de la Chine contemporaine et de... nous-mêmes. En résidence à la Maison de la Culture du Plateau-Mont-Royal en juin 2010.



Joe Jack et John a produit *Quand j'étais un animal* (manuel de taxidermie) en 2004, *Ce soir l'Amérique prend son bain* en 2005, *Go shopping* (et fais le mort), en 2007 et *Mimi*, en avril 2009 (voir l'article dans l'Infocradi de mai 2009). Visitez le site www.joejacketjohn.com.